

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU  
DE LA  
2023.10

### Séance du mardi 14 novembre 2023

L'an 2023, le 14 novembre à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 10 novembre 2023.

**Présents :** M. Walter MARTIN (pouvoir de M. MAISONNEUVE), Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, Mme Annick PERRET (pouvoir de M. FONTAINE), M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET (pouvoir de M. MAURICE), M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Stéphane PERRAUD, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO, Mme Sandrine PENE

**Excusés :** M. Hervé BUATIER, M. Xavier MAISONNEUVE (pouvoir à M. le Maire), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme DEBARD), M. Vincent MAURICE (pouvoir à M. PERRET), Mme Aurélie BOZONNET, M. Christian FONTAINE (pouvoir à Mme PERRET)

**Secrétaire de séance :** M. Ludovic VEYRET

### Présentation du Conseiller numérique

En préambule le Conseil accueille M. Anys MAJNOUN, Conseiller numérique employé par Polliat, venu présenter ses missions et ses actions. Le conseiller numérique vient au plus près du public apporter une aide dans l'utilisation des outils numériques au moyen de permanences et de séances thématiques. Les sujets récurrents concernent la gestion des boîtes mail, la prise en main des téléphones mobiles et ordinateurs portables, la résolution de problématiques techniques simples (perte de mot de passe, tentative d'arnaque) sans toutefois effectuer de dépannage informatique. Il enseigne comment se servir de ces supports et comment devenir autonome.

M. MAJNOUN reçoit en moyenne deux à trois personnes par permanence et anime des ateliers d'une dizaine de volontaires ouverts à tous sur réservation. Le calendrier thématique des quatre prochains mois sera bientôt communiqué.

M. le Maire remercie M. MAJNOUN de son exposé. Il précise que le dispositif national « France relance » subventionne jusqu'ici l'intégralité du dispositif et qu'il subsistera désormais un coût financier résiduel à charge des communes.

Le compte-rendu d'octobre est adopté à l'unanimité.

### Finances – Admission en non-valeur et extinction de créances

La Trésorerie de Bourg-en-Bresse demande au Conseil de voter l'admission en-valeur de créances dont le recouvrement semble compromis en raison de leur ancienneté (les plus anciennes datant de 2012) ou de la situation juridique des débiteurs : elles deviendront alors des pertes au sens comptable mais pourront toujours donner lieu à des poursuites. Le Conseil observe toutefois la présence de titres émis en 2022 pour lesquels il

paraît prématuré d'en considérer déjà le renoncement. A l'unanimité il accepte de prononcer la non-valeur des créances établies de 2012 à 2021 inclus d'un montant cumulé de 2 502,54 €, et approuve l'extinction de deux recettes définitivement perdues représentant 784 €.

### **Finances – Décision modificative**

Mme RAVET détaille les 47 k€ de dépenses de voirie réalisées et les 82 k€ restants à venir sur l'exercice 2023. En plus des travaux strictement liés aux routes on trouve dans ce programme des opérations d'électrification, les abribus et bornes incendie de Crangeat, du mobilier urbain, l'achat d'un terrain en vue d'un cheminement doux... il convient par prudence d'augmenter les crédits de 30 k€. M. le Maire rappelle que la Commune perçoit une attribution de compensation communautaire de 103 k€ en voirie qui constitue un minimum vu nos besoins en la matière.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'inscrire au budget l'acquisition d'un foncier rue de la Ville estimé à 270 k€ (voir sujet suivant), la vente du tènement anciennement Girod (415 k€), quelques écritures de régularisation liées notamment à la taxe d'aménagement, et de prévoir 2 k€ de petits travaux supplémentaires à la Maison des associations (plomberie, dallage). Le Conseil valide à l'unanimité.

### **Foncier – Acquisition et cessions rue de la Ville**

M. le Maire explique que la propriété contiguë à l'École située au 156 rue de la Ville est en vente. Il propose d'acquérir ce bien pour 270 k€ afin de constituer à l'est, une réserve foncière sur le terrain nu en vue d'étendre le périmètre scolaire. La maison d'habitation à l'ouest sera elle revendue.

Au sud de ce tènement, la maison Deveaux fut achetée via l'EPF en 2012 en envisageant y reloger le curé puis, ce projet abandonné, la nouvelle municipalité la mit en location dès 2014. Une partie du terrain servit à l'installation des bâtiments modulaires de l'École. M. le Maire souhaite vendre le logement prioritairement au locataire actuel.

A l'unanimité le Conseil décide l'achat du 156 rue de la Ville, et les deux ventes ci-exposées confiées par mandat exclusif à une agence immobilière.

### **Tarifs – Emplacement de cirque**

Attignat accueille occasionnellement des cirques sur l'esplanade du Château. Bien qu'il n'y ait jamais eu de problèmes M. BESSON propose de formaliser les conditions préalables :

- l'autorisation d'implantation et sa durée sont fixées par arrêté municipal
- la présence d'animaux domestiques parfois exotiques est acceptée, mais pas celle d'animaux sauvages
- l'exploitant doit mettre en sacs et évacuer les déchets à l'issue du séjour.

Le Conseil approuve ces prérequis et la création d'un tarif spécifique composé d'un forfait de 50 € pour l'implantation du cirque et de 15 € par jour de présence sur site.

### **Cantine-Périscolaire – Présentation de l'avant-projet définitif**

M. ABRIAL expose l'avant-projet définitif issu des dernières réunions avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'occasion d'ultimes ajustements avant le dépôt du permis de construire prévu fin 2023. Une rencontre a aussi eu lieu avec le service de la Communauté d'agglomération qui instruira l'autorisation d'urbanisme. L'accessibilité des bâtiments sera un des points particulièrement observés par l'État. Le montant des travaux est aujourd'hui estimé à 2 054 k€ hors taxes.

## Rapports divers

M. le Maire convie les conseillers à la célébration de la Sainte-Barbe le 25 novembre.

Mme DEBARD annonce la livraison imminente de l'agenda 2024 et sa distribution dans les foyers début décembre. La commission prépare le prochain bulletin municipal.

Après deux jours de fermeture pour permettre le transfert des bureaux, la Mairie ouvrira dans son nouvel écrin demain matin. Il reste quelques finitions à effectuer et le ravalement de la façade.

Les élus disposeront à l'étage d'un bureau et d'un espace de réunion. Sur proposition de M. ABRIAL, approuvée à l'unanimité, cette salle des conseillers sera nommée Véronique PARRATON en son hommage.

Illuminations du Village le 8 décembre à partir de 19h à l'Agora

Prochain Conseil municipal le 12 décembre à 20h au Centre culturel.

Séance levée à 22h15

Le Secrétaire de séance,  
Ludovic VEYRET

Le Maire,  
Walter MARTIN